

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES 2023 – 2027



Préfecture de Mayotte (Mamoudzou)

*A Mayotte, nous agissons tous ensemble pour que les nouvelles générations
soient moins exposées aux risques des conduites addictives.*

SOMMAIRE

Glossaire	3
1. Introduction	4
1.1 Mot d'introduction de Monsieur Cédric KARI-HERKNER, sous-préfet, chef de projet MILDECA	4
1.2 Rappel du contexte national, régional et local	5
1.3 Rappel des principales données chiffrées	8
1.4 Méthode d'élaboration et suivi de la feuille de route territoriale	13
2. Axes stratégiques	14
3. Plan d'actions	15
4. Fiches actions	16
Résumé	26
Contact	27

Glossaire

AEJM	Association des étudiants et des jeunes de Mayotte
ARACT	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
BTA	Brigade Territoriale Autonome
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte
CSSM	Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte
CLS	Contrat Local de Santé
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CODAF	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CROSS	Cellule du Renseignement Opérationnel sur les Stupéfiants
DEETS	Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DTPJJ	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
ESPER	Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument
FALC	Facile à Lire et à Comprendre
OFAST	Office Antistupéfiants
OFDT	Observatoire Français des Drogues et des tendances addictives
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PSIG	Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie
RPIB	Repérage Précoce et Intervention Brève
SAOME	Santé Addictions Outre-Mer
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SCJE	Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

1. Introduction

1.1 Mot d'introduction de Monsieur Cédric KARI-HERKNER, sous-préfet, chef de projet MILDECA



Chers partenaires,

L'année 2023 a marqué le début des travaux préparatoires de la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour la période 2023-2027, présentée par la Première ministre le 9 mars 2023.

L'annonce du renouvellement des feuilles de routes territoriales doit permettre d'en renforcer la gouvernance et l'action partenariale, notamment avec l'Agence régionale de santé mais également avec la Caisse de sécurité sociale de Mayotte, les forces de l'ordre et plus globalement avec les services de l'Etat afin d'optimiser les actions sur le territoire.

Certes, les addictions ne constituent pas un problème de masse à Mayotte. Dans le ressort du Tribunal judiciaire de Mamoudzou, le contentieux demeure faible : en 2022, seules 37 procédures ont été traitées pour de l'usage de stupéfiants, et 34 sur les 10 premiers mois de l'année 2023. Soit moins de 0,3 % des procédures judiciaires de Mayotte.

Néanmoins, de graves problèmes de consommation de tabac (souvent de contrebande), ou d'alcool (à bas coût et fort en concentration) et de produits spécifiques locaux tels que le bangué (cannabis), la chimique (mélange de produits de synthèse), le tibakou (tabac à chiquer) ou le tremblou (vin de palme) sont observés chez les jeunes.

Enjeu de prévention de la délinquance, de santé publique et de cohésion sociale notamment à l'égard des populations les plus jeunes, la lutte contre les addictions est un vrai sujet de préoccupation. Aussi devons-nous continuer à rester mobilisés pour prévenir et lutter contre ces conduites addictives ; l'émergence de nouveaux produits très toxiques sur le territoire nous démontre que cette lutte doit être constante.

Cette feuille de route se veut l'expression claire des objectifs que nous nous fixons à horizon 2024-2027 en matière de prévention et de lutte contre les addictions.

Préalablement à sa signature, cette feuille de route a fait l'objet d'une large consultation des acteurs concernés lesquels pourront conduire pleinement leurs actions en s'appuyant sur cette feuille de route à laquelle 3 axes stratégiques sont assignés : agir sur la montée en compétences des professionnels œuvrant pour la prévention des addictions ; renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité ; développer les actions de lutte contre les addictions et les stupéfiants notamment via le volet réglementaire et le volet judiciaire.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à l'ensemble des partenaires et notamment l'ARS et la CSSM, les services de l'Etat et les associations pour leur engagement et leur mobilisation dans la mise en œuvre de cette feuille de route locale.

1.2 Rappel du contexte national, régional et local

Contexte national

La mobilisation contre les conduites addictives, au-delà de son impact sur la santé et sur la sécurité des concitoyens, contribue à la réussite de nombreuses politiques publiques prioritaires du Gouvernement : investissement dans l'enfance, réussite éducative, lutte contre les violences, soutenabilité du système de santé et prévention, pouvoir d'achat, protection de l'environnement. L'intérêt à agir des ministères et des administrations est ainsi manifeste, en premier lieu pour protéger les jeunes générations.

Aussi, le gouvernement a adopté le 9 mars 2023 la Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives pour la période 2023–2027 (SIMCA).

Tous les acteurs publics ont un rôle à jouer dans la lutte contre les drogues et les conduites addictives. Leur intervention doit s'inscrire dans un cadre stratégique commun, détaillé sous forme d'orientations partagées, pour assurer la cohérence et donc l'efficacité de l'action publique globale.

Orientations pour la déclinaison locale des objectifs de la SIMCA 2023-2027 :

1. Doter chacun de la liberté de choisir
2. Conforter le rôle clé de la sphère familiale
3. Assurer à chaque usager une prise en charge adaptée
4. Encadrer strictement la publicité et la vente des produits à risque
5. Agir sur les prix
6. Réduire la disponibilité et l'accessibilité des produits stupéfiants
7. Vivre ensemble sans produits psychoactifs
8. Faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs
9. Faire des fêtes et des grands événements des opportunités de mobilisation
10. Observer, éclairer et évaluer pour mieux agir

Contexte local

Projet Régional de Santé



Le Projet de Santé (PRS) 2023-2028 a été élaboré tout au long des années 2022 et 2023. En cohérence avec la Stratégie nationale de santé (SNS), le PRS sert de référence à l'ensemble des partenaires en santé de l'île et a pour objectif principal l'amélioration de la santé de la population mahoraise et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les travaux effectués dans le cadre de l'élaboration du PRS ont conduit à retenir cinq enjeux majeurs pour les dix prochaines années :

- ❖ Tendre vers une autonomie des prises en charge sanitaires des patients sur le territoire ;
- ❖ Réduire les inégalités de santé avec le reste de la France ;
- ❖ Accompagner le développement du territoire dans une perspective favorable à la santé ;
- ❖ Renforcer la qualité de vie et la santé des personnes en situation de vulnérabilité ;
- ❖ Adapter les politiques de santé aux spécificités démographiques, sociologiques et culturelles de l'île.

Feuille de route territoriale MILDECA 2023-2027

Une mise en œuvre efficace de la stratégie interministérielle implique que les orientations nationales soient déclinées en actions concrètes, au plus près des citoyens, au cœur des territoires, avec la préoccupation de prendre en compte à la réalité des trajectoires de vie ; ceci, eu égard aux priorités politiques locales. La préfecture de Mayotte est garante de la feuille de route territoriale MILDECA, déclinaison territoriale du plan national de mobilisation contre les conduites addictives.

Ce nouveau plan départemental, décliné en axes stratégiques et actions, répond aux objectifs fixés par la Stratégie Interministérielle de Mobilisation contre les Conduites Addictives (SIMCA) 2023-2027, dont les enjeux sont élargis non seulement à la prévention et à l'accompagnement socio-sanitaire des usagers mais aussi à l'ordre et à la tranquillité publics.

Une politique coordonnée de prévention et de lutte contre les addictions

Un Copil « Addictions » est animé par les institutions de Mayotte (Préfecture MILDECA, Agence Régionale de Santé (ARS) et Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM)) en faveur de la mise en œuvre de la politique de prévention et de lutte contre les addictions. Il associe les institutions concernées ainsi que les opérateurs et associations partenaires. Ses objectifs sont :

- ❖ Échanger sur les difficultés éventuelles ou nouvelles initiatives à déployer sur le territoire ;
- ❖ Sélectionner des actions financées dans le cadre des appels à projets ;
- ❖ Dresser un bilan de l'activité des services en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Afin d'optimiser la mobilisation des fonds publics pour le financement des actions de prévention des addictions, un appel à projets annuel dédié aux addictions est financé conjointement par les crédits de la MILDECA et l'ARS Mayotte. Dès 2024, la CSSM rejoindra la stratégie de mutualisation.

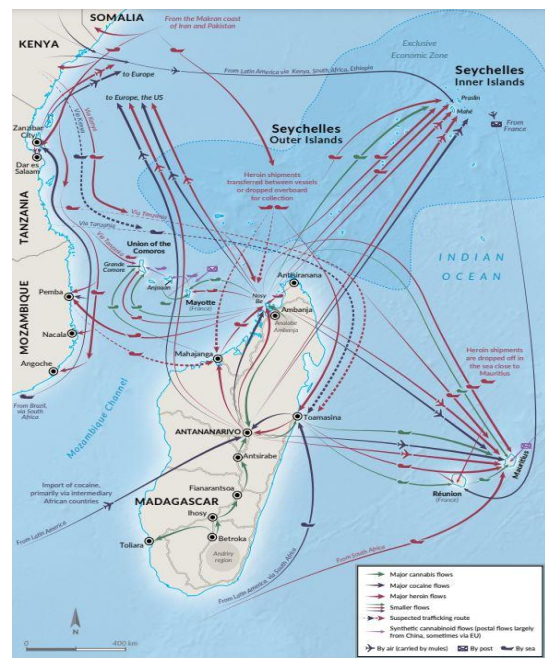
L'ouest dans l'océan Indien

La situation mondiale est de plus en plus complexe :

- ❖ La production et le trafic sont stimulés par la mondialisation ;
- ❖ Les drogues, souvent de teneur ou de pureté élevée, sont plus nombreuses et plus accessibles ;
- ❖ Les modes de consommation sont plus diversifiés et les usagers ne savent pas toujours ce qu'ils consomment.¹

Les marchés illicites de drogue ont un impact significatif sur les îles de l'océan Indien occidental. L'île Maurice et les Seychelles connaissent parmi les taux de consommation d'héroïne les plus élevés au monde.

Evolution du trafic de drogue dans l'ouest de l'océan Indien²



¹ Rapport européen sur les drogues 2022 de l'OECD

² L'évolution du trafic de drogue dans l'ouest de l'océan Indien. Global initiative 24 mai 2021

Face à la consommation croissante de drogues et à l'arrivée de nouvelles substances psychoactives, telles que les cannabinoïdes de synthèse, des représentants de 8 pays de l'océan Indien se sont accordés, en avril 2023, lors d'une conférence à l'île Maurice, sur l'importance d'une coopération régionale et internationale renforcée. Les pays prévoient de mettre en commun leurs informations judiciaires, douanières, mais également médicales afin d'œuvrer dans ce sens (*Lutte contre les drogues dans l'océan Indien: les représentants de neuf pays adoptent une approche intégrée. lexpress.mu , 02 mai 2023*).

En effet, « le renforcement des capacités policières, douanières et judiciaires des pays de production et de transit de drogues destinés au territoire français est aussi essentiel. A cet égard, la coopération avec ces pays doit être développée, en lien avec le réseau diplomatique français » (SIMCA 2023-2027).

1.3 Rappel des principales données chiffrées

Situation France entière

Les conduites addictives demeurent un problème majeur de société et de santé publique, en raison des dommages sanitaires et sociaux qu'elles induisent, et de leurs conséquences en termes d'insécurité, du fait du trafic et de la délinquance.

Les conduites addictives sont les premières causes de mortalité évitable en France : la consommation de tabac est responsable de 75 000 décès par an (dont 45 000 décès par cancer), l'alcool de 41 000 décès (dont 15 000 par cancer) et les autres drogues de 1 600 décès chaque année.

Malgré de vraies améliorations de tendance observées ces dernières années (notamment la diminution de la prévalence de fumeurs quotidiens passée de 28% en 2014 à 24% en 2019 ainsi que la diminution de la consommation de cannabis), les niveaux de consommations restent parmi les plus élevés recensés dans les pays occidentaux. A titre d'illustration, la France compte toujours 10 millions de fumeurs quotidiens, 5 millions de consommateurs quotidiens d'alcool et plus de 900 000 usagers quotidiens de cannabis.

Par ailleurs, il faut insister sur le gradient social des addictions. Très souvent, ce sont les catégories les plus défavorisées qui sont le plus confrontées à la problématique des addictions. Les explications sont multiples : impact de l'environnement familial dans la construction de l'enfant, situations de stress et d'anxiété liées à la situation de précarité, accès aux soins plus compliqué... En matière de tabagisme quotidien, il y a ainsi une différence de près de 15 points entre les taux de prévalence des plus hauts et des plus bas revenus (18% contre 33%).

L'impact de la crise sanitaire sur les addictions

La crise sanitaire a manifestement eu un impact sur les comportements et les consommations, avec certains effets qui tendent à se maintenir dans le temps.

Une enquête menée par l'institut BVA pour l'Association Addictions France auprès de 2000 personnes représentatives de la population française du 15 au 24 février 2021 a montré une augmentation des consommations et comportements addictifs :

- ❖ 21% des personnes interrogées ont augmenté leur consommation d'alcool ;
- ❖ 30% ont augmenté leur consommation de cannabis, d'antidépresseurs ou d'anxiolytiques ;
- ❖ 35% ont augmenté leur consommation de tabac ;
- ❖ 60% ont augmenté leur temps d'écran.

Par ailleurs, l'étude révèle de fortes disparités entre les catégories de populations : les personnes dans une situation financière très difficile, les personnes ayant connu un arrêt de leur activité professionnelle durant l'année écoulée et les étudiants s'avèrent être des populations plus touchées que les autres.

Une tendance qui semble confirmée par le dernier baromètre de Santé Publique France publié à l'occasion de la journée mondiale contre le tabac du 31 mai 2022.

Après une baisse du tabagisme quotidien entre 2014 et 2019, la prévalence de fumeurs quotidiens s'est stabilisée autour de 25% en 2020 mais est repartie à la hausse pour les personnes dont les revenus sont les moins élevés (de 30% à 33%), renforçant encore les inégalités sociales de santé.

Situation à Mayotte

Quel que soit le produit psychoactif, les niveaux de consommations observés sur l'île sont inférieurs à ceux de la Métropole, à l'adolescence comme à l'âge adulte. Toutefois, de graves problèmes de consommation de tabac (souvent de contrebande), d'alcool (à bas coût et fort en concentration) et de produits spécifiques locaux tels que le bangué (cannabis), la chimique (mélange de produits de synthèse), le tibakou (tabac à chiquer) ou le tremblou (vin de palme) sont observés chez les jeunes populations. Par ailleurs, l'émergence rapide des chimiques et leur composition variable, combinant plusieurs principes psychoactifs dérivés, rend le diagnostic et la prise en charge pour les acteurs locaux difficiles au regard des symptômes développés par le consommateur. Au regard de la situation locale, l'observation du phénomène addictif est une réelle préoccupation et une priorité pour Mayotte.

Offre et production de tabac et d'alcool

<p>Près de 58 tonnes de produits du tabac importés en 2021 Hausse des importations des produits du tabac entre 2020 et 2021 (+46 %)</p>	<p>Près de 7 000 tonnes de boissons alcoolisées importées en 2021 : Plus 56% par rapport à 2016</p>	<p>Bière : boisson la plus importée sur l'île (81% des quantités importées en 2021)</p>
---	---	---

Conséquences judiciaires

<p>101 faits constatés par la Gendarmerie liés aux stupéfiants en 2021 11% de diminution des faits constatés entre 2020 et 2021</p>	<p>Bangué (cannabis) : drogue illicite la plus saisie en 2021 : 106 kg de bangué saisi en 2021 par la Douane et la Gendarmerie de Mayotte</p>	<p>6 527 kg de quantités saisies de produits du tabac en 2021 Nette tendance à la hausse des saisies depuis 2016</p>
<p>152 dépistages de stupéfiants en 2021 1% des dépistages de stupéfiants positifs en 2021 Le taux de dépistage de stupéfiants positifs est relativement stable entre 2016 et 2021</p>	<p>2 004 dépistages d'alcoolémie en 2021 5% de dépistages d'alcoolémie positifs en 2021 Le taux de dépistage d'alcoolémie positifs est relativement stable entre 2016 et 2021</p>	

⁴ Les comportements addictifs à Mayotte – Observatoire Régional de la santé à Mayotte – Focus 2023

En outre, les stupéfiants ne constituent nullement un contentieux de masse sur le ressort. En 2022, uniquement 37 procédures ont été traitées pour de l'usage de stupéfiants, et 34 sur les 10 premiers mois de l'année 2023. Au total, cela représente moins de 0,3 % des affaires judiciaires de Mayotte.

Il convient toutefois de noter que les détections sont mineures à Mayotte car les forces de l'ordre sont mobilisées sur d'autres priorités : opérations dédiées à la lutte contre la délinquance, violences entre bandes, violences conjugales, vols avec violences, viols...

Consommation d'alcool et de substances psychoactives

14% des mahorais âgés de 18 à 69 ans consomment de l'alcool dans l'année (87 % en Métropole)	26% des adultes âgés de 18 à 69 ans ont expérimenté l'alcool au cours de leur vie (95 % en Métropole chez les 18-75 ans)	42% des hommes ont déjà expérimenté l'alcool au cours de leur vie en 2019 (12% des femmes)	10% des hommes prennent plus souvent (plus de 3 fois par semaine) 3 verres ou plus d'alcool en 2019 (1% des femmes)	8% des adolescents âgés de 15 à 17 ans ont déjà expérimenté l'alcool dans leur vie (85% des lycéens en Métropole en 2018)
11% des mahorais âgés de 15 ans et plus consomment quotidiennement du tabac (19% en Métropole)	12 cigarettes fumées en moyenne par jour par les fumeurs quotidiens soit une intensité de consommation similaire à l'hexagone		17% des personnes déclarent être exposés tous les jours à la fumée des autres en intérieur (13% en Métropole)	
8% ont déclarés l'usage de la cigarette électronique en 2019 (15% en Métropole)	6% des habitants de l'île déclarent avoir déjà expérimenté le cannabis dans leur vie (45% en Métropole)		5% des hommes de 18-29 ans indiquent avoir expérimenté le cannabis en 2019 (1% des femmes du même âge)	
3% des mineurs de 15-17 ans ont déjà expérimenté le cannabis (33% en Métropole)	4% des hommes de 18-29 ans ont déjà expérimenté la chimique dans leur vie		les hommes sont plus fortement concernés par les consommations de substances psychoactives que les femmes à Mayotte en 2019	

Usages des jeux de hasard et d'argent

Les usages sur les jeux de hasard et d'argent ne sont pas documentés sur Mayotte. Toutefois, dans un contexte d'évènements sportifs mondiaux, il convient de rester en veille et mobilisé sur ce champ pour favoriser la prévention, notamment auprès des plus jeunes et des publics précaires.

Conséquences sanitaires

<p>104 nouveaux patients accueillis en 2021 par le centre d'addictologie du CHM : (Plus 28% des nouveaux patients entre 2020 et 2021)</p>	<p>90% des nouveaux patients sont des hommes et 48% d'entre eux ont moins de 30 ans en 2021</p>	<p>Le tabac est le principal motif de consultation au centre d'addictologie du CHM : 43% en 2021, suivi de l'alcool (26%)</p>
<p>267 passages aux urgences (probables ou suspects) liés à la consommation de cannabinoïdes de synthèse (« chimiques ») identifiés entre 2012 et 2021</p>	<p>Passages aux urgences liés aux cannabinoïdes de synthèse : des hommes jeunes principalement Hommes : 8 cas sur 10 Age médian : 26 ans Une hospitalisation dans près d'un quart des passages</p>	<p>13 recours aux urgences liés à la consommation d'alcool en 2021</p>
<p>8 séjours hospitaliers au CHM pour des motifs de troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psychoactives en 2021 (33 en 2019)</p>	<p>100 patients ont bénéficié d'une prise en charge pour des troubles addictifs à Mayotte en 2020, dont 70% sont des hommes</p>	
<p>6% des accidents corporels de la route sont liés à l'alcool en 2021</p>	<p>60 personnes victimes des accidents de la route en lien avec alcool, dont 7 tuées entre 2017 et 2021 95% des victimes sont des hommes</p>	<p>57% des victimes des accidents de la circulation avec alcool concernent des piétons et 2-roues</p>
<p>182 décès liés directement à la consommation de substances psychoactives (Alcool et tabac) sur l'île entre 2012 et 2017 6 décès sur 10 sont des hommes 53% des décès avant 65 ans (28% en Métropole)</p>	<p>Avec 77 décès, les maladies cardiovasculaires représentent la première cause de décès liée à la consommation de substances psychoactives devant les cancers (54) entre 2012 et 2017</p>	<p>2 fois moins de décès liés aux substances psychoactives à Mayotte qu'en Métropole en 2017</p>

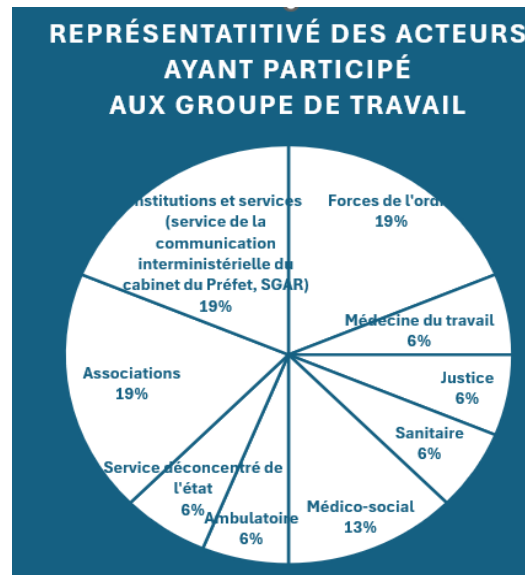
1.4 Méthode d'élaboration et suivi de la feuille de route territoriale

Moyens disponibles

Les institutions de Mayotte (Préfecture, ARS et CSS) ont piloté des groupes de travail afin de faire émerger des pistes d'actions pour les prochaines années, tenant compte des orientations décrites dans la SIMCA 2023-2027 :

- ❖ 13 groupes de travail
- ❖ 16 acteurs associés (type de structures ci-contre).

Outre ces éléments, la Préfecture de Mayotte a sollicité l'appui du Centre de Ressources et d'Expertise sur les usages et addictions (SAOME) pour la synthèse des groupes de travail et la rédaction de la feuille de route territoriale 2023-2027.



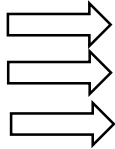
Suivi de la feuille de route

Ce plan a vocation à être suivi, réactualisé et évalué dans le cadre du comité de pilotage Préfecture/ARS/CSSM. Chaque année, un rapport d'activité annuel de l'action territoriale sera transmis à la MILDECA nationale par le chef de projet MILDECA.

Ce rapport, rédigé sous la forme d'un bilan, décrira non seulement les éléments budgétaires relatifs à l'allocation des crédits MILDECA mais permettra également la restitution des actions mises en œuvre au titre de chacune des orientations stratégiques, conformément à la programmation des actions retenues dans le cadre de la feuille de route.

2. Axes stratégiques

Le plan d'action territorial 2023-2027 de Mayotte repose sur 3 piliers stratégiques :



**PRATIQUES PROFESSIONNELLES
PREVENTION
REGLEMENTATION**

➤ **Axe stratégique 1 : Agir sur la montée en compétences des professionnels œuvrant pour la prévention des addictions**

➤ **Axe stratégique 2 : Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité**

➤ **Axe stratégique 3 : Développer les actions de lutte contre les addictions et les stupéfiants notamment via le volet réglementaire et le volet judiciaire**

3. Plan d'actions

Les actions qui seront mises en œuvre au niveau départemental, pour répondre aux objectifs des axes stratégiques prioritaires sont au nombre de 7 :

- PRATIQUES
PROFESSIONNELLES**
- ▼ **Axe stratégique 1 : Agir sur la montée en compétences des professionnels œuvrant pour la prévention des addictions**
- ❖ Fiche action n°1 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences des professionnels ;
 - ❖ Fiche action n°2 : Mettre à disposition des professionnels des ressources utiles à leurs pratiques.
- PREVENTION**
- ▼ **Axe stratégique 2 : Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité**
- ❖ Fiche action n°3 : Poursuivre les actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement en lien avec les addictions ;
 - ❖ Fiche action n°4 : Poursuivre les actions de communication en lien avec les addictions ;
 - ❖ Fiche action n°5 : Mener des actions spécifiques de sensibilisation et d'accompagnement en faveur des publics spécifiques et/ou vulnérables.
- REGLEMENTATIO**
- ▼ **Axe stratégique 3 : Développer les actions de lutte contre les addictions et les stupéfiants notamment via le volet réglementaire et le volet judiciaire**
- ❖ Fiche action n°6 : Maintenir et renforcer les actions de lutte contre les stupéfiants notamment par la mobilisation des forces de l'ordre et des douanes et les actions portées par les services de la Justice ;
 - ❖ Fiche action n°7 : Renforcer les actions visant à améliorer l'application des "interdits protecteurs" en matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac.

4. Fiches actions

Axe 1 : Agir sur la montée en compétences des professionnels œuvrant pour la prévention des addictions	
Fiche action n°1 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences des professionnels	
Objectifs opérationnels	<p><u>En matière de santé publique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Former les professionnels aux concepts de santé publique (prévention, promotion de la santé ...); ➤ Former les professionnels intervenant auprès des jeunes, aux compétences psychosociales et à la prise en compte des déterminants de santé; ➤ Former les professionnels sur les critères d'efficacité en prévention des addictions. <p><u>En matière d'addictologie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Former / sensibiliser les professionnels sur les fondamentaux en addictologie, le repérage précoce et intervention brève (RPIB), la réduction des risques et des dommages... ➤ Encourager les occasions de montée en compétences en e-learning (exemple : DU d'addictologie, Mooc « Les 6 clés en addictologie » ...); ➤ Encourager les démarches d'analyse de pratiques professionnelles; ➤ Permettre la participation à des échanges de pratiques entre parties prenantes d'un même territoire; ➤ Faire connaître les lieux ressources tels que les CJC ou autres dispositifs (Maison des adolescents ...); ➤ Co-organiser et participer à la mise en œuvre des futures éditions du colloque « Mayotte en santé » réunissant les acteurs de la santé et associatifs du territoire afin de traiter de façon transverse les sujets touchant la santé et l'addictologie. <p>Les formations visent l'ensemble des professionnels de Mayotte : médiateurs, éducateurs de rue, éducateurs spécialisés, acteurs de l'évènementiel, agents des collectivités, acteurs de l'Éducation nationale, acteurs des champs sanitaire, social, médico-social, milieu associatif et secteur marchand ...</p>



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

	<p><u>En matière de réglementation et justice :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre la montée en compétences des professionnels intervenant sur la recherche de la fraude des colis postaux ; ➤ Mettre en place des formations sur la loi Evin à destination des débitants de boissons et des buralistes. Ces actions s'inscriront dans une stratégie globale par des actions ciblées et simultanées auprès des commerçants, des mineurs et de leur entourage proche, via des campagnes de communication.
Pilote(s)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préfecture (MILDECA), ARS, CSSM
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collectivités, acteurs de l'addictologie (POPAM...) et champs connexes (jeunesse, éducation, délinquance...), commerçants, forces de l'ordre, SAOME, Organismes de formations, CNFPT, Université de Mayotte, ...
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et type de professionnels formés ; ➤ Nombre et type d'évènements organisés et nombre de participants.

Axe 1 : Agir sur la montée en compétences des professionnels œuvrant en prévention des addictions	
<u>Fiche action n°2</u> : Mettre à disposition des professionnels des ressources utiles à leurs pratiques	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux professionnels du champ de l'addictologie et champs connexes (délinquance, ...) de se saisir des dispositifs locaux, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Centre de ressources (exemple : POPAM, ...); • Outils numériques (exemple : site « addictothèque » et son infolettre...). ➤ Développer des partenariats avec les instances nationales afin de documenter les professionnels sur les questions relatives à la santé publique et les addictions (exemple : Fédération Addiction, RESPADD, Santé publique France, ...); ➤ Permettre aux communes d'acquérir et de s'approprier le guide « Le Maire face aux conduites addictives ».
Pilote(s)	➤ Préfecture (MILDECA), ARS, CSSM
Acteurs concernés	➤ POPAM, SAOME, instances nationales (RESPADD, Fédération Addiction, Santé publique France, ...), collectivités, CHM, Mlezi maore, Fahamou maecha, AEJM, Croix-Rouge, Nariké M'Sada, Rectorat...
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de communes disposant du guide « Le Maire face aux conduites addictives » ; ➤ Nombre d'abonnés à l'infolettre « addictothèque » et nombre de consultations du site provenant de Mayotte ; ➤ Nombre de structures outillées en ressources documentaires.

Axe 2 : Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité

Fiche action n°3 : Poursuivre les actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement en lien avec les addictions

**Objectifs
opérationnels**

En matière de compétences psychosociales :

- Déployer des programmes probants/prometteurs (exemple : PSFP 12/16, Primavera, Verano, Montagnes Russes, ...)
- Poursuivre les initiatives locales basées sur les critères d'efficacité en prévention des addictions (exemple : projet prévention précoce, ...)

En matière d'actions de prévention en milieu scolaire et extra-scolaire :

- Déployer des actions communautaires afin de définir le travail de prévention et promotion de la santé.
- Animer des actions d'éducation et d'information dans les établissements scolaires dans le cadre de la démarche « école promotrice de la santé » (exemple : actions de prévention par les pairs, ...).
- Animer des actions d'éducation et d'information en milieu extra-scolaire par le biais de stands en utilisant différents leviers :
 - Le milieu culturel par le biais de théâtre forum (exemple : théâtre de Chaos...);
 - Le milieu festif lors de festivals à Mayotte (exemple : Cariboum, Kayamba, Djuma sound system...);
 - Le milieu sportif par le biais des d'évènements à Mayotte (exemple : match de foot, course de pneus ...),
 - Les dispositifs existants (exemple : Caravane de la santé de Mayotte ...).
- Développer des outils pédagogiques de prévention des addictions adaptés au contexte de Mayotte (exemple : escape game...);
- Mettre en place des interventions basées sur la réduction des risques et des dommages et mettre à disposition des matériels de consommation à moindre risque;
- Créer des espaces sans tabac (exemple : bars, plages, restaurants, ...);
- Mettre en place des actions de sensibilisation en milieu professionnel (dispositif « ESPER »).

En matière d'accompagnement :

- Poursuivre le déploiement de la prise en charge des personnes en situation d'addictions :
 - En mettant en place une ELSA au sein du CHM pour permettre une prise en charge précoce ;

	<ul style="list-style-type: none"> • En développant des antennes de la POPAM pour une meilleure accessibilité renforcée ; • En déployant le CAARUD mobile au plus proche des communautés villageoises. <p>➤ En déployant des partenariats entre le sanitaire, le médico-social et l'ambulatoire afin de fluidifier le parcours de l'utilisateur (CPTS sud, URPS, Médecine de ville, dispositif CAPLIM, ...)</p>
Pilote(s)	➤ Préfecture (MILDECA), ARS, CSSM
Acteurs concernés	➤ POPAM, CHM, Communes, Mlezi maore, Fahamou maecha, AEJM, Croix-Rouge, Nariké M'Sada, Rectorat, Professionnels de santé libéraux, Maison de protection des familles, Médecine du travail, ARACT, entreprises, associations sportives, CROS, acteurs de l'évènementiel et culturel ...
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de programmes probants/prometteurs déployés ; ➤ Nombre et type d'actions déployées ; ➤ Nombre et type de bénéficiaires aux actions ; ➤ Nombre et type de dispositifs prenant en charge les personnes ayant des usages et des addictions.

Axe 2 : Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité	
Fiche action n°4 : Poursuivre les actions de communication en lien avec les addictions	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Relayer les campagnes nationales et organiser des opérations de communications locales (exemple : loi Evin) selon les recommandations : <ul style="list-style-type: none"> • Segmenter et cibler ; • Créer une communication adaptée et non stigmatisante ; • Se fixer des objectifs réalistes ; • Co-crée la communication avec le public cible ; • Sensibiliser les acteurs relais de proximité qui pourront reprendre le message et orienter vers une prise en charge, • Proposer des outils et ressources pour aider au changement de comportement (QR codes...); • Assurer une diffusion multicanale du message et sa répétition. ➤ S'appuyer sur les communes, notamment celles bénéficiant d'un CLS pour relayer les campagnes auprès des habitants ; ➤ Distribuer des outils à la population (exemple : dans les cabinets médicaux, pharmacies, associations, établissements scolaires ...); ➤ Utiliser les réseaux sociaux pour communiquer auprès de la population (tips-santé, Facebook Mois sans tabac...); ➤ Créer des supports adaptés (par exemple : affiches) à Mayotte en tenant compte : <ul style="list-style-type: none"> • Des guides pratiques de la MILDECA et de Santé publique France, et l'utilisation de la méthode « FALC » ; • Du langage (français, shimaoré, shibushi).
Pilote(s)	➤ Préfecture (MILDECA), ARS, CSSM, Département
Acteurs concernés	➤ Tous les acteurs œuvrant en addictologie ou champs connexes à Mayotte
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de communications grand public, ➤ Evaluation des campagnes : notoriété spontanée de la campagne et compréhension du message.



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

Axe 2 : Renforcer la prévention des addictions et la sensibilisation des jeunes, en priorité	
Fiche action n°5 : Mener des actions spécifiques de sensibilisation et d'accompagnement en faveur des publics spécifiques et/ou vulnérables	
Objectifs opérationnels	<p><u>En faveur des personnes sous-main de justice :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer la convention cadre 2022/2025 signée entre la DTPJJ et POPAM ; ➤ Déployer des actions dans le cadre de la démarche « PJJ promotrice de santé » ; ➤ Concevoir et animer une stratégie d'intervention précoce : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des compétences psychosociales ; • Création d'environnements favorables ; • Selon une approche de réduction des risques ; • Facilitant l'accès à l'accompagnement et aux soins en addictologie. ➤ Animer des ateliers de sensibilisation sur les addictions lors des stages de citoyenneté et de la sécurité routière, en faveur des stagiaires SCJE/BAV ; ➤ Organiser et mettre en place des stages de sensibilisation en faveur des jeunes mineurs et majeurs, en alternative à la réponse pénale suite aux délits mineurs liés aux stupéfiants et/ou à l'alcool.
	<p><u>En faveur des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des actions de réduction des risques et des dommages et de renforcement des compétences psychosociales.
	<p><u>En faveur des milieux précaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des maraudes avec les éducateurs de rue. ➤ Favoriser des actions d'insertion professionnelle (exemple : TAPAJ).
Pilote(s)	➤ Préfecture, ARS
Acteurs concernés	➤ DTPJJ, SPIP, POPAM, CHM, Croix Rouge Française, Communauté de Communes de Petite-Terre, ...
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et type d'actions, ➤ Nombre de personnes bénéficiaires d'actions de prévention.

Axe 3 : Développer les actions de lutte contre les addictions et les stupéfiants notamment via le volet règlementaire et le volet judiciaire

Fiche action n°6 : Maintenir et renforcer les actions de lutte contre les stupéfiants notamment par la mobilisation des forces de l'ordre et des douanes, et les actions portées par les services de la justice

Objectifs opérationnels

- Analyser et diffuser la connaissance en matière de produits circulant sur le territoire de Mayotte :
 - En travaillant à la mise en place d'une coordination SINTES à Mayotte, et participant au recueil de données en matière de pharmaco et d'addictovigilance en accord avec l'OFDT, le CHM et l'ARS de Mayotte ;
 - En étudiant la possibilité de mettre en place un laboratoire d'analyse de produits psychoactifs à Mayotte en lien avec le CUFR, le CHM et l'ARS de Mayotte ;
 - En poursuivant l'étude « Chasse-Marée » (collecte et analyse d'échantillons de « chimik », de « tibaco » et d'« ourouva »).
- Ces connaissances permettent d'adapter les pratiques en termes de réduction des risques et des dommages
- Poursuivre la surveillance et les saisies de stupéfiants ;
 - Portuaires (contrôle des containers, des voyageurs et des bagages).
 - Aéroportuaires en collaboration avec le service des douanes de Mamoudzou avec l'emploi des équipes cynophiles du PSIG de Koungou ou de la BTA de Pamandzi.
 - Services postaux (opérations du fret express et centre de tri de Kaweni via des opérations du CROSS 976).
 - Poursuite/intensification des interceptions nautiques d'embarcations illégales susceptibles d'emporter des produits stupéfiants ou issus de la contrebande (tabac, etc...).
 - Utiliser les ressources et moyens mis à disposition pour favoriser la lutte contre les stupéfiants :
 - Exploitation de l'appareil à Rayon X dédié au centre de tri de la Poste à Kawéni ;
 - Dotation d'un chien de détection de stupéfiants en intervenant en synergie avec ses collègues gendarmes ;
 - Appropriation de l'outil de ciblage aérien API/PNR pour mieux cibler les voyageurs présentant un risque de transport de produits stupéfiants.
 - Assurer les contrôles (alcoolémie et stupéfiants).



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives

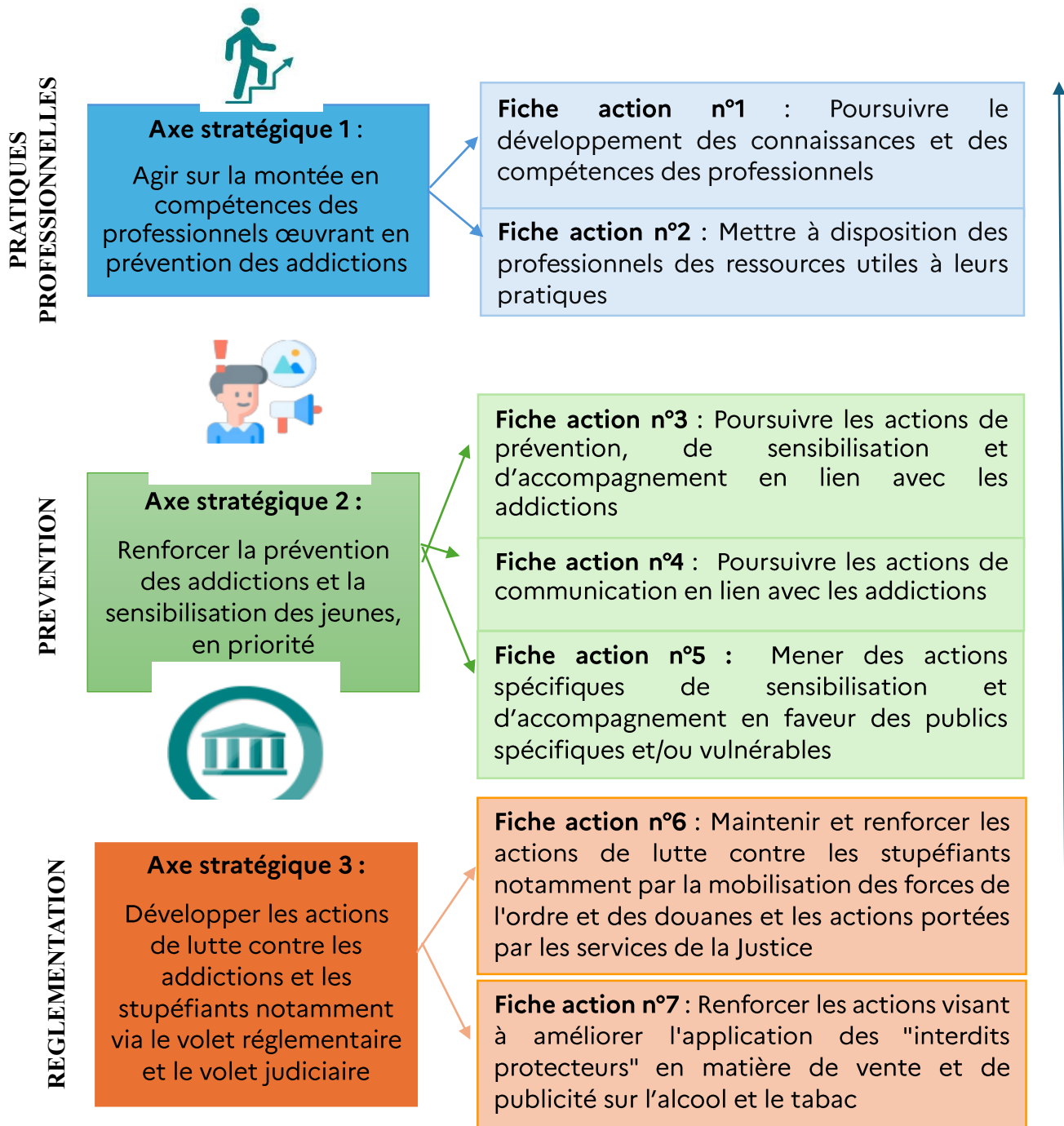
Pilote(s)	➤ Procureur et Préfecture
Acteurs concernés	➤ Force de l'ordre (A-OFAST, CROSS 976, Police et Gendarmerie), services des douanes, PSIG de Koungou ou de la BTA de Pamandzi, ENM, OFDT, ARS, CHM, POPAM, ORS
Indicateurs de résultats	➤ Nombre et type de saisies ➤ Nombre d'analyse de produits

Axe 3 : Développer les actions de lutte contre les addictions et les stupéfiants notamment via le volet réglementaire et le volet judiciaire	
Fiche action n°7 : Renforcer les actions visant à améliorer l'application des « interdits protecteurs » en matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédiger, communiquer et appliquer l'arrêté relatif à la prévention de l'ivresse publique et à la police des débits de boissons ; ➤ Transférer la délivrance des licences aux établissements de boissons alcoolisées aux collectivités territoriales, via une délégation de compétences ; ➤ Conventionner entre la CCIM et la Préfecture dans le cadre de la lutte contre la vente d'alcool et de tabac aux mineurs ; ➤ Activer plus régulièrement le CODAF pour lutter contre le non-respect de la réglementation (horaires d'ouverture, vente au détail, mineurs, affichage) ; ➤ Réaliser des testing réguliers, effectués à l'improviste, dans les magasins de proximité dans le cadre de la vente de tabac et d'alcool aux mineurs ; ➤ Mettre en place des actions à visée éducative, notamment pour sensibiliser les jeunes aux stratégies de commercialisation et développer leur esprit critique.
Pilote(s)	➤ Préfecture
Acteurs concernés	➤ ARS, Procureur, Forces de l'ordre, CODAF, DEETS, SGAR, CCIM, commerçants, collectivités, acteurs de l'addictologie, médias
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de communes impliquées, ➤ Nombre et type d'actions mises en place, ➤ Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'un contrôle et/ou d'une sanction.

Résumé

*A Mayotte, nous agissons tous ensemble pour que les nouvelles générations
 soient moins exposées aux risques des conduites addictives*

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE DE LA MILDECA 2023-2027



Evaluation annuelle de la feuille de route territoriale MILDECA 2023-2027

Contact:

PREF976 MILDECA Mayotte

mildeca-mayotte@mayotte.gouv.fr



Préfecture de Mayotte (Mamoudzou)